

Lettre Diverses au P. Hyacinthe

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement final est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

	Rte 3 p. 0/0S	4 1/2 p. 0/0
Du 27 sept.	70 90	100 40
Du 28	71 30	100 50
Du 29	71 40	101 25

Cahors, le 29 Sept^{bre} 1869

BULLETIN

Le Journal officiel enregistre la nomination du général Fleury à l'ambassade de Saint-Petersbourg. Elle n'a, assure-t-on, d'autre importance que celle d'un changement de personne et la politique y est étrangère.

Le Pays annonce qu'il a reçu de Bayonne une circulaire espagnole et lithographiée sans nom d'imprimeur, dont voici la traduction :

« Espagnols, nous devons constituer immédiatement par plébiscite un gouvernement, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un coup d'État aussi inévitable que douloureux.

« En voici le moyen :
» Pour mettre fin à la vacance du trône, votons en faveur de Don Juan Prim y Prats et donnons-lui le titre de Juan 1^{er}, empereur.

« On télégraphie de Vienne, au sujet d'un prétendu rapprochement entre la Prusse et l'Autriche, que le gouvernement impérial n'a fait, quant au traité de Prague, aucune autre déclaration que celles qui ont trouvé place dans les dépêches de M. de Beust, récemment publiées.

« On dément également, de bonne source, la nouvelle donnée par un journal de Paris que le gouvernement français aurait adressé récemment à la Prusse une note comminatoire au sujet de prétendus projets d'annexion du grand-Duché de Bade.

« Un journal de Florence annonce qu'à l'occasion du passage de l'impératrice à Venise, le roi d'Italie se rendra dans cette ville en strict incognito. Le général Ménabréa, chef du Cabinet, accompagnera sa majesté.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 29 septembre 1869. (N° 41)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXVIII

Les drames de la nuit.

(Suite)

An signal des tocsins, on vit s'élever, comme des bêtes fauves, de tous les carrefours, des détachements de soldats, portant pour marque de reconnaissance une croix blanche au chapeau et un mouchoir blanc au bras.

On avait pris soin de griser ces hommes avec des liqueurs fortes, afin d'aliéner leur raison. — Tuel tuel s'écria-t-on de tous côtés... Et les cloches tintèrent, et les assassins hurlèrent.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

L'ex-président André Johnson, qui était sorti du pouvoir assez malade, pour qu'on ait pu craindre un instant sa fin prochaine, est aujourd'hui parfaitement rétabli ; il est aussi actif, aussi remuant que jamais, il pose sa candidature comme sénateur du Tennessee, et s'il revient au Congrès, il se vante d'en faire voir de cruelles au général Grant qu'il espère bien remplacer.

Les avis des Indes Occidentales signalent des tremblements de terre à Copiapo, Iquique, Tacna et Arequipa. Les habitants de la côte Occidentale de l'Amérique du Sud, désertant la ville et se réfugiant dans l'intérieur des terres.

Les gouvernements de France et d'Angleterre sont en train de cimenter une alliance offensive contre les pirates qui infestent les mers de Chine. C'est dans ce but que Lord Clarendon serait venu à Paris ces jours derniers s'entendre avec les ministres de la marine et des affaires étrangères.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

On lit dans le Journal officiel :

Plusieurs journaux ont parlé du remplacement de S. Exc. le maréchal Canrobert à la tête du 1^{er} corps d'armée. Ce bruit est complètement faux. Il n'a jamais été question de donner un successeur à l'illustre maréchal.

Lettres au P. Hyacinthe

Divers journaux publient la lettre suivante, adressée par l'évêque d'Orléans au P. Hyacinthe :

Orléans, le 25 septembre.

Mon Cher confrère,
Aussitôt que de Paris on m'eut appris ce que vous étiez sur le point de faire, j'ai essayé, vous le savez, de vous épargner à tout prix ce qui devait être pour vous une si grande faute et un si grand malheur, en même temps qu'une profonde tristesse pour l'Eglise : j'ai fait partir, à l'heure même, et de nuit, votre ancien condisciple et votre ami pour vous arrêter, s'il était possible. Mais il était trop tard : le scandale était consommé, et dès maintenant vous pouvez mesurer, à la douleur de tous les amis de l'Eglise et à la joie de tous ses ennemis, le mal que vous avez fait. Aujourd'hui, je ne puis plus que prier Dieu et

rent, et bientôt les cadavres encombrèrent les maisons désignées au glaive des meurtriers ! Hélas ! nous nous perdrons dans un dédale infâme, s'il nous fallait raconter tous les drames de cette nuit sanglante !

Voyons seulement ce qui arrivait à chacun de nos héros.

Depuis quelques heures, on avait placé l'hôtel de l'amiral Coligny la garde des arquebussiers et des suisses d'Anjou, commandés par Cosseins.

Les suisses de Navarre surveillaient l'intérieur de l'habitation et étaient postés dans les corridors intérieurs.

Soudain, Guise, d'Aumale et le bâtard d'Angoulême arrivèrent à la rue de Béthisy, et, accueillis par des acclamations bruyantes, frappèrent à la porte de l'amiral.

— Ouvrez ! de par le roi ! fit Cosseins, qui avait le mot d'ordre.

Les serviteurs de Coligny, mornes de stupeur en entendant cette voix que redoutaient des huguenots, voulurent résister d'abord.

Mais, un gentilhomme, nommé La Beaume, leur fit comprendre que la résistance était inutile, sinon dangereuse, et descendit ouvrir.

La Beaume paya de sa vie cet acte de prudence. A peine le vaillant huguenot avait-il entrebaillé la porte qu'il fut poignardé par Cosseins.

Aussitôt comme un torrent qui déborde, les assassins se ruèrent dans la cour de l'hôtel.

L'amiral, auquel sa blessure laissait, cette nuit-là, quelque répit, sommeillait, lorsque les ex-

vous conjurer vous-même de vous arrêter sur la pente où vous êtes, et qui conduit à des abîmes que l'œil troublé de votre âme n'a pas vus.

Vous avez souffert, je le sais, mais, laissez-moi vous le dire, le P. Lacordaire et le P. de Ravignan, je le sais, ont souffert plus que vous, et ils se sont élevés plus haut dans la patience et la force, par l'amour de l'Eglise et de Jésus-Christ.

Comment n'avez-vous pas senti quelle injure vous faisiez à l'Eglise, votre mère, par ces préventions accusatrices ? Et quelle injure à Jésus-Christ, en vous plaçant, comme vous le faites, seul en face de lui, au mépris de son Eglise !

Mais je veux espérer et j'espère : ce ne sera qu'un égarement passager.

Revenez parmi nous : après avoir donné au monde catholique cette douleur, donnez-lui une grande consolation et un grand exemple. Allez vous jeter au pied du Saint-Père. Ses bras vous seront ouverts et, en vous pressant sur son cœur paternel, il vous rendra la paix de votre conscience et l'honneur de votre vie.

Recevez de celui qui fut votre évêque, et qui ne cessera jamais d'aimer votre âme, ce témoignage et ces conseils d'une véritable et religieuse affection.

† FELIX, évêque d'Orléans.

Répondant à la lettre à la fois de reproche et d'exhortation de Mgr l'évêque d'Orléans, le Père Hyacinthe lui a fait parvenir le billet suivant :

« Monseigneur,

« Je suis très touché du sentiment qui vous a dicté la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, et je suis très reconnaissant des prières que vous voulez bien faire pour moi ; mais je ne peux accepter ni les reproches ni les conseils que vous m'adressez.

« Ce que vous appelez une grande faute commise, je l'appelle un grand devoir accompli.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je demeure, en Jésus-Christ et en son Eglise,

« Votre très-humble et obéissant serviteur.

» Frère HYACINTHE.

» Paris, le 26 septembre 1869.

Le Monde a reçu communication de la lettre suivante, adressée au Père Hyacinthe :

Paris, 22 septembre 1869.

Mon Révérend Père,
Veuillez permettre au plus indigne et au plus obscur des chrétiens de venir épancher respectueusement dans votre cœur la profonde émotion de tristesse dont le sien a été saisi à la lecture de lignes, trop célèbres déjà, écrites par vous au supérieur général des Carmes, à Rome.

L'excuse de la publicité donnée à ma lettre, c'est la publicité que vous avez cru devoir donner à la vôtre.

Mon titre, c'est la sympathie qui s'est emparée

clamations du dehors le réveillèrent en sursaut.

Il jeta un coup d'œil autour de lui, et voyant ses compagnons prostrés sous le poids de la terreur :

— Ce n'est rien, dit-il une lutte entre les soldats... voilà tout !

Les cris et les vociférations redoublant, l'amiral se précipita hors de son lit :

— Sauvez-vous, je le veux ! ordonna-t-il ; vous ne pouvez garantir ma vie !

Dans son intuition de la politique de Catherine de Médicis, le vieillard venait de comprendre ce qui se passait.

Coligny s'enveloppa dans sa robe de chambre et, désignant la porte à ses amis :

— Partez !... mais partez donc ! s'écria-t-il. Seul, le pasteur Merlin restera près de moi, pour dire les prières des agonisants !

Les officiers qui entouraient l'amiral hésitaient encore à se retirer ; mais, au bruit de la fusillade du dehors, se joignit un ordre plus impératif encore de l'amiral, et ils sortirent au moment où le vieux guerrier disait :

— Seigneur, je recommande mon âme à votre divine miséricorde !

Le pasteur Merlin donna la bénédiction de la dernière heure au vieillard, l'embrassa et le laissa seul avec un serviteur, que nul ordre, nulle menace ne put éloigner.

Ce fidèle et vaillant cœur se nommait Nicolas Muss.

C'était un allemand, attaché à l'amiral en qualité d'interprète des langues du nord.

de mon âme à la chaleur de votre âme, lorsque je vous ai vu déployer au congrès de Malines, il y a deux ans, la richesse de votre magnétique et puissante nature d'orateur.

Cette sympathie, veuillez le croire, mon Père, plus elle était vive et sincère, plus vite elle se mêla d'une secrète épouvante et fut comme assombrie par un pressentiment.

Mais je ne puis, ni ne veux, ni ne sais faire de longs discours. Je m'arrête aux quatre ou cinq pensées qui forment la trame de votre lettre, et je les remets humblement sous vos yeux.

Vous débutez, mon Père, par déclarer que votre parole, faussée par un mot d'ordre, ne peut plus reparaitre dans la chaire de Notre-Dame.

Vous oubliez peut-être que le mot d'ordre est au contraire le seul titre indispensable pour y monter. Vous l'oubliez, mon Père, depuis le grand mot d'ordre de N.-S. Jésus-Christ : *Allez, enseignez toutes les nations*. Ce qui fait la gloire, le prestige, la force et la fécondité de la parole descendant de la chaire chrétienne sur la foule évangélisée, c'est d'être toujours et partout guidée, éclairée, rectifiée, inspirée par un mot d'ordre identique venant de Rome. Vous oubliez que c'est la seule garantie de l'unité de la foi.

C'est le mot d'ordre seul qui élève cette parole de la chaire au rang de la parole de Dieu. En dehors de lui, elle ne serait qu'un simple exposé d'opinion personnelle dépourvu de toute autorité, un verbe humain infime et variable comme la pensée de l'homme dont il est l'organe, impuissant à jamais pour conduire l'homme à la fin surnaturelle, objet propre de la mission de l'Eglise.

Loïn d'accuser ce mot d'ordre, tout prêtre doit le bénir. S'il n'était pas toujours implicitement présent, quoique caché sous la parole apostolique, nos chaires ne présenteraient, au lieu de l'admirable unité, imposant même du respect à l'impie, que le tableau lamentable de l'anarchie des doctrines.

Un peu plus bas, mon Père, vous repoussez l'obéissance monastique au nom de cette royale liberté que saint Jacques déclare « la loi propre du chrétien. »

Je n'ai point qualité pour débattre la question. Toutefois, ce mot sonore de liberté, répété par tous les échos de l'univers, et chaque fois avec un nouveau son, me rappelle que l'acte le plus royal de la royale liberté des enfants de Dieu, c'est de secouer le joug de ses propres pensées et de planer sans entrave d'aucune sorte, sans préjugé de siècle et de patrie, dans la sphère immense de la lumière divine.

L'heure présente est solennelle, dites-vous. Cela est vrai. L'Eglise traverse une de ses crises des plus violentes et les plus décisives. — Vous avez raison. Mais vous ajoutez, mon Père : « et les plus obscures. » — Pourquoi donc ? C'est l'expression que vous employez, mon Père, qui n'est point complètement claire, et prêterait malgré vous à l'équivoque. Votre expression signifie-t-elle que le chrétien ne sait plus où trouver la nue lumineuse qui doit guider sa marche ? C'est ce que le blasphème bien loin de votre pensée, plus loin encore de votre noble cœur.

Muss saisit vivement la main de Coligny, la porta à ses lèvres, et de grosses larmes roulaient dans ses yeux.

— Tu pleures, ami ? lui demanda l'amiral ; pourquoi ? Ne vois-tu pas que ma figure rayonne !

— Oui... je pleure, sanglot l'interprète. Et cependant, quand je vois votre corps couvert de nobles cicatrices de la gloire, je crois qu'il serait honteux pour la France qu'on osât porter la main sur un brave tel que vous !

— Priions, mon frère !... répondit l'amiral.

Le vieux guerrier et son interprète s'agenouillèrent.

Soudain, la porte s'ouvrit avec violence...

A la lueur des torches, un assassin du nom de Besme, apparut l'épée au poing.

— Là, cria-t-il ; voilà l'ennemi des Guises !... Malheur à ses cheveux blancs !

Et s'avancant vers le vieillard, toujours agenouillé :

— Es-tu l'amiral ? lui demanda-t-il, du ton de la plus grossière insolence.

— Je suis l'homme que tu cherches, répondit avec calme Coligny. Tu viens probablement pour m'assassiner, et cela sans nul égard pour mes services et mes blessures...

— Eh ! que m'importe ! j'obéis aux ordres qu'on me donne, voilà tout !

— C'est vrai... mais, en tous cas, tu n'abrégeras ma vie que de quelques heures !

— Meurs donc, alors !

Et Besme, en profanant le nom de l'éternel, enfonça jusqu'à la garde son épée dans la poitrine

Veut-elle dire que l'issue de la crise nous est inconnue ? — Relativement au sort de l'humanité, cela est vrai ; mais du côté de l'Eglise, non ! Car nous savons qu'elle doit sortir de l'épreuve par la victoire, que les éléments infidèles s'en séparent, que les fidèles retomperont et grandiront dans l'épreuve, et que ceux-là seuls seront vaincus qui auront abandonné leur mère.

Nous savons ces choses et cela nous suffit. Vous élevez ensuite une protestation, mon Père, contre « ces doctrines qui se disent romaines et ne sont pas chrétiennes, et qui dans leurs envahissements de plus en plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement et l'esprit même de sa piété, contre le divorce impie autant qu'insensé que l'on s'efforce d'établir entre l'Eglise, qui est notre mère selon l'éternité, et la société du XIX^e siècle, dont nous sommes les fils selon le temps, et vis-à-vis de laquelle nous avons aussi des devoirs et des tendresses. »

Ici, mon Révérend Père, permettez-moi de signaler un complet renversement des choses et une prétention inadmissible en faveur de la société du XIX^e siècle.

Il est très-certain, comme vous le dites, mon Père, que le divorce entre l'Eglise et le XIX^e siècle est impie autant qu'insensé ; tous les siècles, si je ne m'abuse, doivent obéissance à Dieu qui les enfante, — mais il n'est point vrai, il n'est vrai à aucun degré, que se soient les doctrines romaines qui veuillent ce divorce. Bien au contraire ! les doctrines romaines que vous attaquez consistent à proclamer l'éternelle alliance de la société humaine et de son Dieu. C'est la Révolution et non l'Eglise qui proclame la séparation absolue de l'Eglise et de l'État, c'est la Révolution qui cherche incessamment et par toutes les voies à consommer ce divorce impie.

Vous voulez dire, sans doute, que les doctrines romaines condamnent les idées qui menacent aujourd'hui de dominer dans notre société civile. C'est bien autre chose ! et ici je rencontre une prétention inconcevable en faveur de la société moderne. Est-ce elle qui est inflexible, ou bien l'Eglise de Jésus-Christ ? Est-ce le Verbe de Dieu ? est-ce l'esprit de l'homme ? Lequel des deux a reçu mission d'enseigner l'autre ? L'antique histoire du monde ne nous montre-t-elle pas assez la puissance de déviation des sociétés humaines ? et l'objet principal de l'établissement de l'Eglise n'est-il pas de les préserver de pareils écarts hors de la vérité ?

Nous avons des devoirs et des tendresses envers la société du XIX^e siècle, — on ne peut mieux dire, mon Père ; mais devoirs et tendresses selon la vérité comme selon Dieu. Tendresse pour la pousser au bien et non pour l'engager à l'erreur et au mal ; devoir d'avertissement et d'idolâtrie ; devoir de sauver notre siècle et notre pays, et non de le flatter et de nous perdre avec lui. Oh ! mon Père, ne soyez pas le fils du siècle si vous voulez sauver le siècle ; car Jésus-Christ, le divin modèle et le sauveur du monde, n'est pas venu du monde, mais de l'esprit de Dieu.

Vous élevez une protestation plus véhémement

de l'amiral.

— Seigneur, murmura Coligny en s'affaissant sur lui-même, pourquoi ne m'avez-vous pas appelé à vous lorsque j'étais sur les champs de bataille !

Telles furent les dernières paroles du brave soldat, qui, pendant de longues années, avait consacré son sang à l'honneur de la France.

En même temps que leur chef tombait sous le fer homicide, les serviteurs de l'amiral étaient poursuivis, traqués, jusque sur les toits de l'hôtel. Presque tous furent massacrés.

Non content du coup mortel qu'il avait porté à l'amiral, Besme lui brisa la tête avec le pommeau de son épée.

Puis les compagnons qui l'entouraient frappèrent à leur tour, et le sang jaillit, à la fois, des yeux des membres et du cœur de la victime expirée.

Le duc de Guise attendait, dans la cour, le résultat de ses ordres.

Tout à coup, à bout de patience, il s'écria :

— Est-ce terminé, Besme ?

L'assassin ouvrit la fenêtre du premier étage, donnant sur la cour de l'hôtel :

— Est-ce fait ? répéta le duc.

— C'est fait ! répondit Besme.

— Bien ! jette le corps !

L'assassin rentra dans la chambre, saisit le cadavre de l'amiral et le lança par-dessus le balcon.

(La suite au prochain numéro.)

encore, mon Père, « contre l'opposition plus radicale et plus effrayante encore avec la nature humaine, atteinte et révoltée par ces faux docteurs, dites-vous, dans ces aspirations les plus destructives et les plus saintes. » Cette opposition, de la nature déchue et de la loi évangélique, n'est pas nouvelle, mon Père; elle a traversé tous les âges chrétiens: elle remonte à Jésus-Christ. C'est lui, ce n'est pas un ultra-montain du jour, qui a prononcé le fameux anathème: *Vae mundo!* Le crucifiement de l'homme Dieu, est, en même temps que la réalité la plus vivante, l'emblème le plus expressif de cet antagonisme radical entre l'expansion libre de la nature et la règle divine. Que dis-je? avant Jésus-Christ, et avant même la faute originelle, Dieu avait attaché la fin surnaturelle de l'homme au sacrifice d'une inspiration régulière de la nature, en défendant à l'homme, dans le paradis terrestre, l'arbre de la science du bien et du mal, qui n'avait rien d'impur et de fatal en soi.

Ce qui est nouveau, mon Père, c'est ce culte, cette idolâtrie de la nature et cette apothéose exaltée de tous ses sentiments, l'âme omniprésente de la littérature actuelle, et qui se fait jour, mon Père jusques dans votre beau langage. Vous parlez des aspirations les plus saintes de la nature. Je ne crois pas que les écrivains religieux des âges passés aient jamais employé une expression semblable, car la sainteté est un attribut divin, un don purement surnaturel et supérieur à tout être créé. La sainteté, loin d'être un attribut normal des puissances naturelles de notre être, a consisté, comme elle consista toujours, à s'élever au-dessus d'elles, pour tendre directement à Dieu.

A ce sujet, mon Père, oserai-je le dire? déjà bien avant ce jour, votre éloquence présentait à l'œil observateur un remarquable phénomène :

Lorsque vous exprimiez un grand sentiment de l'homme, une généreuse aspiration de la nature, votre pensée de venait une flamme, votre parole une magie; les noms de liberté, de patrie et d'amour, jaillissaient de vos lèvres avec un merveilleux éclat et pénétraient l'oreille de l'auditeur d'une irrésistible harmonie. Il se disait: « Si cette voix, pour nous parler de choses de la terre, a des accents pareils, que sera-ce quand elle nous révélera les choses du ciel, et comme Jésus à la Samaritaine, nous dira: Si vous savez le don de Dieu: *Si scires donum Dei!* »

Hélas! l'espoir était déçu. Au lieu de monter dans les régions sublimes du surnaturel avec la joie et l'impétuosité de l'aigle, fils de l'air, qui trouve là-haut sa vraie patrie, vos ailes semblaient s'alanguir au moment même où, ce semble, leur essor devait redoubler. Dans votre bouche, le saint nom de Dieu n'avait ni plus de largeur ni plus d'émotion communicative que les noms de liberté, de patrie et d'amour. On aurait presque dit que le flot le plus vivant de votre sève s'était versé dans la coupe des breuvages mortels.

Voilà pourquoi, mon Père, aujourd'hui, jour d'épreuve, le cri de la nature retentit dans votre âme plus impérieux que le cri de la grâce. Voilà pourquoi, le sens de l'homme et du siècle qui passe veut à tout prix vaincre le sens éternel et avoir raison de l'appel de Dieu.

Vous ouvrez en passant un large horizon sur l'histoire, mon Père; vous condamnez les races latines et vous attribuez la cause de leur anarchie morale, religieuse et sociale, à la manière dont depuis longtemps le catholicisme est compris et pratiqué. »

Sans m'arrêter au vague malheureux de ces expressions, qui pourraient faire remonter la responsabilité jusqu'au Chef du catholicisme lui-même, je vous dirai :

Cet état de choses est une épreuve pour la foi juïdique, laquelle voudrait toujours voir couronner par des prospérités temporelles la conservation de la vérité religieuse. Elle ne peut ébranler en aucune sorte, la foi en esprit et en vérité, qui sait bien que la récompense des vertus religieuses peut ne fleurir que dans le ciel, et que la perte des dons surnaturels n'emporte pas la perte absolue des dons naturels.

Mais il y a plus.

En commandant impitoyablement toutes les races latines, avez-vous sondé les plaies des autres races? avez-vous pesé dans une inflexible balance le degré de malice des crimes de l'esprit et de ceux de la chair, et le degré de hauteur des vertus de chaque peuple? avez-vous compté de part et d'autre les âmes qui, à travers leurs faiblesses, voudraient vivre et savent

mourir en harmonie avec leur fin dernière? Elles-vous bien sûr d'avoir trouvé en Amérique ou en Angleterre l'équivalent de la Sœur de charité française et de nos missionnaires? Avez-vous fait la part des climats et des races? Avez-vous songé que l'abus de la vraie religion, qui est le plus grand des biens, peut amener, par la faute des hommes, de grands maux? Ne se pourrait-il point que l'ennemi du genre humain inocule aux races latines le poison révolutionnaire, pour se venger de n'avoir pu les faire hérétiques jadis? Connaissez-vous, en un mot, tous les secrets de Dieu sur l'avenir des peuples? Enfin, mon Père, et c'est là le point le plus douloureux de votre douloureux écrit, non content d'en appeler au futur Concile, vous prévoyez même le cas où le futur Concile, dépourvu de liberté suffisante, marcherait dans un sens contraire à celui que vous désirez; et après ce prochain Concile, vous en appelez un autre vraiment œcuménique et, selon vous, inspiré du Saint-Esprit. Que deviendrait donc, avec une pareille théorie, la parole de Jésus-Christ: *Tu es Petrus?* Ou serait la règle de la foi, si chacun avait le droit de regarder à son gré un Concile comme œcuménique ou comme irrégulier? et ce droit n'appartient-il pas au Chef de l'Eglise lui-même? O mon Père! je respecte le secret de vos pensées et je m'incline devant vos vertus. A mille lieues de ma pensée de vous donner un nom qui n'est pas le vôtre! mais il est impossible de ne pas remarquer qu'un berceau de toutes les hérésies on rencontre un langage pareil; et cela est si vrai qu'un journal peu sympathique à la cause de l'Eglise croyait vous honorer hier en vous comparant au célèbre Jean Huss.

Oh! mon Père, rejetez bien loin de vous toutes ces louanges empoisonnées! Cessez de vous calomnier vous-même. Non, vous ne rejetez pas les décisions du futur Concile; vous en serez une des gloires, et parmi les plus belles!... car lorsque tout esprit vraiment chrétien sera transfiguré par le rayon de foi qui jaillira du Vatican, et que l'assemblée des fidèles sera consummée dans l'unité parfaite, alors l'aurore la plus resplendissante n'appartient pas à ceux qui, devant les arrêts du Concile, se trouveront avoir été sans cesse dans l'exactitude matérielle de la tradition de l'Eglise; elle reposera sur le front de ceux qui, après avoir été tentés et fascinés un jour par le mirage de l'esprit moderne, sacrifieront sans réserve toutes leurs opinions personnelles, et les feront évanouir dans la grande lumière du Christ révélateur, comme des vapeurs légères vont se perdre dans l'immensité du ciel.

GABRIEL DE BELCASTEL.

Le crime de Pantin

DÉPART DE TRAUPMANN, DU HAVRE.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* du 25 :

Ce matin, sous l'escorte de M. Claude et de ses deux agents, Traupmann a été dirigé sur Paris. A 11 heures 1/2, il quittait la maison d'arrêt du Havre et montait avec les agents dans une voiture de place dont les rideaux étaient soigneusement baissés. Le départ de la maison d'arrêt étant un mystère pour notre population, aucun groupe ne s'est formé rue Lesueur. Arrivée à la gare du chemin de fer, la voiture a été immédiatement entourée par une foule considérable et le nom de Traupmann circulait de bouche en bouche et attirant à chaque minute de nouveaux curieux. On fit monter Traupmann dans un wagon de 1^{re} classe. Tous les voyageurs du train de 11 heures 45 minutes étaient, à l'arrivée de Traupmann, déjà installés en voiture et se penchaient aux portières pour apercevoir l'inculpé. Traupmann a passé une nuit relativement calme; mais l'ébranlement nerveux, qui a suivi son immersion et sa lutte dans l'eau, l'a laissé dans un état de faiblesse assez prononcé. Il marche même

difficilement. Ce matin, comme hier, il a manifesté de vifs regrets en pensant au deshonneur qui va rejaillir sur sa famille.

Après avoir déjeuné, il a bu un bol de café noir au moment de monter en voiture. Ses forces, au départ de la prison, l'ont trahi, et le gardien-chef de la prison, a dû le prendre par le bras et le soutenir pendant toute la durée de son trajet de l'infirmerie au greffe. — De la prison au chemin de fer, Traupmann n'avait ni menottes ni chaînes; on l'a constamment laissé dépourvu d'attaches.

Sur le même sujet, le *Journal du Havre* dit :

Hier au soir, le bruit s'est répandu que Traupmann devait être interrogé au parquet. Une foule assez considérable stationnait sur la place du marché. Son attente a été déçue. M. Claude, chef du service de la sûreté, à Paris, et deux de ses agents ont eu une conférence au tribunal, avec l'autorité judiciaire de notre ville. On est allé voir Traupmann dans sa cellule. Il était très abattu et versait des larmes abondantes mais la fièvre paraissait l'avoir quitté. Ce matin, deux médecins, après un examen minutieux de son état de santé, ont délivré à M. le procureur impérial un certificat d'où il résultait que le transfèrement à Paris pouvait être effectué sans inconvénient. Le transport du prévenu au chemin de fer, s'est effectué sans bruit, et la nouvelle de son embarquement n'a guère été connue que vers midi. Traupmann avait été placé, vers 11 heures, dans une voiture cellulaire sous la garde de M. Claude et de ses agents. De nombreux appareils, habillés en bourgeois, étaient échelonnés le long du parcours et surtout aux environs de la gare. — Traupmann a été placé dans un compartiment de 1^{re} classe. Il n'a du reste fait aucune résistance. A 11 heures 45 minutes, le train express quittait la gare. L'instruction se poursuit au Havre avec activité. A chaque instant on reçoit des dépêches communiquant le résultat des recherches faites à travers toute la France. Ce matin, au Havre, on a visité rigoureusement les navires en partance. A bord du steamer *Hammonia* sorti aujourd'hui pour New-York, on a fait monter tous les passagers sur le pont; on a soigneusement constaté leur identité et une ronde de police a fouillé minutieusement tous les coins du navire.

ARRIVÉE DE TRAUPMANN A PARIS.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : Traupmann a quitté le Havre, samedi à midi, sous la conduite de M. Claude et de plusieurs agents du service qu'il dirige avec tant d'intelligence et d'habileté.

Le train du Havre, qu'il amenait, est arrivé en gare St-Lazare, à 4 heures 40 minutes. La foule était encore plus compacte ce soir qu'elle ne l'avait été à l'arrivée des trains précédents, mais sa curiosité a été encore une fois déçue.

Les dispositions les plus précises avaient été prises par le préfet de police à l'effet d'éviter que le prisonnier ne traversât une masse compacte dont les dispositions menaçantes ne se dissimulaient nullement. D'un autre côté il fallait éviter aussi un déploiement de force armée, dont le passage n'eût pas manqué d'éveiller sur tout le tra-

jet l'attention des passants qui se seraient mis aussitôt à la suite du convoi.

A peine le train fut-il arrêté, les agents qui accompagnaient l'assassin le firent descendre par la porte opposée au quai du débarcadère, l'escorte traversa la voie aussi vite que possible, et en moins de quelques secondes, les quatre voitures préparées à l'avance pour le transfèrement purent se mettre en marche, en passant par une porte ordinairement fermée, qui donne accès sur la rue de Rome. Les cochers fouettèrent leurs chevaux, et au moment où la foule se précipitait dans la rue de Rome en criant et vociférant, le convoi avait déjà disparu. Certes, si des mesures intelligentes n'avaient pas été prises en cette circonstance, le prisonnier eût infailliblement été enlevé à ses gardiens, quelque fût leur nombre, et échappé sur place.

M. Lerouge, sous-chef du service de la sûreté avait été chargé de diriger l'exécution des mesures de prudence prescrites par M. le Préfet de police. Tout, on le voit, a réussi à souhait. On ne saurait oublier, dans la part d'éloges dus à chacun dans cette circonstance, M. Prudhomme, le chef de la gare de St-Lazare, qui a déployé une activité, un zèle et une énergie qu'on ne peut trop signaler.

Traupmann est un homme d'apparence plutôt chétive que vigoureuse; il porte une barbe brune, naissante et peu fournie. Son visage est couvert d'égratignures faites évidemment par les victimes pendant l'affreuse lutte dans laquelle elles ont succombé. Il est en proie au plus profond découragement et verse des larmes abondantes.

Son costume est, ou plutôt était convenable car il a été singulièrement abimé par l'eau de mer.

On ne lui avait mis aucun lien, son état de faiblesse étant très-grand et son abatement plus grand encore. Il tenait d'une main un foulard rouge sur son visage, dérobant ainsi ses traits aux personnes présentes.

On s'attendait à ce que Traupmann serait amené à la préfecture de police. Un bon nombre de gens accouraient sur le passage, mais il n'en a rien été. L'assassin a été immédiatement conduit à la Morgue pour être mis en présence des cadavres.

Là, il a été pris d'une vive émotion; mais se remettant bientôt, il a renouvelé, sur le crime, ses explications, déjà recueillies dans la partie de l'instruction suivie au Havre. Il a parfaitement reconnu les victimes, les désignant chacune par leur prénom.

Après cette confrontation, Traupmann a été dirigé sur la prison de Mazas, où il a été immédiatement écroué.

Nous trouvons les renseignements qui suivent dans l'*Echo du Nord* :

La police de Roubaix a acquis la preuve que les montres trouvées sur Traupmann appartenaient à Jean Kinck et à Gustave Kinck, désignés d'abord comme les assassins de la femme Kinck et de ses cinq enfants. Elles ont été vendues à Kinck père par l'horloger Plinois, rue Neuve, à Roubaix, il y a trois mois à peine : ses registres en contiennent la mention formelle. Comment ces montres se sont-elles trouvées en la possession de Traupmann? Peut-être après l'assassinat de Kinck père et fils.

Enfin, on sait aussi que Traupmann, avant le départ pour Paris de Gustave Kinck qui devait rejoindre son père à Paris, avait avec ce jeune homme un rendez-vous à

Lille. Depuis le départ de Gustave pour Lille, on n'a plus eu de ses nouvelles et rien n'indique qu'il soit arrivé à Paris.

Il nous parvient, du Havre et de Paris, des renseignements qui détruisent complètement les suppositions faites jusqu'ici au sujet du crime d'Aubervilliers.

D'abord, l'individu arrêté au Havre et qui paraît être l'auteur ou l'un des auteurs du sextuple assassinat, n'est pas Gustave Kinck, c'est un ouvrier alsacien du nom de Traupmann, employé depuis plusieurs mois comme mécanicien dans l'atelier de Jean Kinck, à Roubaix.

Il avoue avoir pris une certaine part spécialement au meurtre de M^{me} Kinck. Il lui serait, du reste, bien difficile de nier, car indépendamment de plusieurs blessures à la main et à la joue, on découvre sur ses bras des excoriations, des traces d'ongles entrés dans la chair, prouvant qu'il y a eu lutte. On voit, entre autres, sur le sommet du front, au milieu des cheveux, la marque profonde des ongles de la mère, qui s'est, paraît-il, vaillamment défendue.

Traupmann déclare que le crime a été préparé, prémédité et dirigé par le père, puis commis par Jean Kinck, Gustave Kinck et lui Traupmann. Il prétend ne pas savoir où demeurait Jean Kinck pendant les quinze jours qu'il a passés à Paris, avant le massacre du 20 septembre. Ils se voyaient, dit-il, au Grand-Café Parisien. Jean lui donnait de l'argent.

Mais quels motifs, lui demande-t-on, ont pu pousser Kinck à cet acte monstrueux?

Il a parlé d'abord « d'intérêts » ensuite de « jalousie », mais ne peut ou ne veut pas donner d'éclaircissements.

Du reste, il dit ignorer absolument ce que peuvent être devenus les Kinck, ayant assez, ajoutait-il, de chercher à sauver sa tête, il ne s'est pas occupé des autres.

Il circule depuis 24 heures, une nouvelle version d'après laquelle Traupmann et ses complices, ou même lui seul, auraient assassiné Jean et Gustave Kinck avant de commettre le second crime des Quatre-Chemins. Un chroniqueur judiciaire s'exprime ainsi au sujet de cette hypothèse :

« La profusion des blessures prouve qu'il y a peu de complices.

» L'absence de deux criminels supposés et leurs antécédents indiquent un mystère. Ce mystère, c'est l'assassinat préalable de Jean et de Gustave Kinck par Traupmann et son ou ses complices. »

DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU CADAVRE.

Nous empruntons au *Figaro* les détails qui suivent, sur la découverte du corps d'une septième victime :

Hier, vers 11 heures 1/2 du matin, un mouvement se fit tout à coup dans la foule des curieux arrivés de tous les points sur le champ Langlois et les terrains environnants : Le sieur Hugues, facteur, demeurant 39, route d'Aubervilliers à Pantin, sentit, en marchant sur une motte de terre, le terrain fléchir sous lui : intrigué, il se baissa et fouilla la terre avec ses doigts. Aussitôt, un peu de drap apparut : il continua et aperçut un cadavre couché sur le ventre, les bras étendus, les doigts cris-

Paris. — Voyage de S. M. l'Impératrice et de S. A. le Prince impérial en Corse (suite et fin). — Voyages excentriques : un drame au fond de l'Océan par M. Richard Cortambert (suite). — Le canal maritime de Suez : le dernier coup de pioche; correspondance. — L'Isthme de Suez : itinéraire pittoresque (suite). — Les théâtres. — Danton jeune. — Exposition internationale d'économie domestique à Amsterdam. — Légendes villageoises : le Drach, par André Léo (suite). — Revue des affaires financières. — Le chemin de fer d'Aurillac à Murat.

Parmi les gravures, citons : Le voyage de S. M. l'Impératrice et de S. A. le Prince impérial en Corse: Bastia; Ajaccio (4 gravures). — Le canal maritime de Suez (2 gravures). — L'Isthme de Suez : itinéraire pittoresque (3 gravures). — Danton jeune, portrait. — L'Exposition internationale d'Amsterdam (2 gravures). — Le chemin de fer d'Aurillac à Murat (3 gravures). — Echecs. — Rébus.

La Chasse illustrée.

Deuxième année; publiée chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire du même format que l'*Illustration* ou la *Mode illustrée*, sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles recits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 12 numéros, ou 3 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui ont feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal, publié sous la Direction de M. Edouard Cahron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

ROSE DE MONTAL

LÉGENDE DU QUERCY

PAR

Jeanne de Cessac

—

IV.

Oblige le nom, le cœur soumet.

— Ce que j'ai fait?... mais je vous donne une femme charmante, une position souveraine, un avenir hors ligne; je récompense ainsi par la plus enviable des destinées l'heure glorieuse où vous avez conquis les suffrages de tous et vous ne me bénissez pas à genoux?

Amaury s'était laissé tomber sur un siège et tenait sa tête dans ses mains en donnant tous les signes du plus violent chagrin, de la plus grande détresse.

— Allons Amaury, relevez-vous, mon enfant, lui dit son père avec une certaine bonté compatissante. — Envisagez plus équitablement le lot que vous fait ma sollicitude paternelle. — Chassez ces images folles que vous avez laissé grandir aux champs et qui pouvaient suffire à occuper un poète ou à un chasseur, mais qui sont indignes maintenant du noble et fier chevalier dont le renom court dans toutes les bouches.

— Rose indignée d'Amaury!... mon père. Ah! vous ne dites pas ce que vous pensez.

— Je l'ai affirmé et ne m'en dédis point;

Rose est une aimable enfant. Mais est-elle bien l'épouse qu'il faut à Castelnau? Toujours dans les chaumières à consoler l'un, à soigner l'autre, à vider son escarcelle sans trop savoir dans quelles mains se répandent ses dons, Rose me semble bien mieux faite pour le cloître, et si elle n'était pas la seule héritière de Montal, je gagerais volontier que plus tard nous la verrions sous le voile d'une charmante abbesse.

Mais parlez-moi de Diane de Genouilhac : voilà une héroïne, une vraie châtelaine! digne de présider une cour d'amour ou d'être la reine d'un tournoi. Nos sables de Castelnau n'en auront jamais abrité de plus belles!

— Ainsi, mon père, ce sont précisément les vertus, le charme rayonnant de Rose dont vous vous faites une arme pour la rejeter de votre alliance, tandis que l'arrogance et l'orgueil de la Damoiselle de Genouilhac trouvent grâce devant vous?

— J'ai dit, mon fils, et il ne vous appartient pas de vous ériger en censeur de mes sentiments et de mes résolutions. Ma parole donnée au sire de Genouilhac et celle que j'ai reçue de lui, engagent tout autant la Damoiselle Diane vis à vis de celle que vous devez à l'avenir considérer comme votre fiancée.

— Mais si celle que vous m'imposez comme fiancée décline aussi l'honneur de votre alliance, croyez-vous que le sire son père, puisse forcer son cœur à ployer sous le joug de sa volonté arbitraire?

— Nous n'avons pas cela à craindre, Amau-

ry. La belle Diane vous voit d'un œil indulgent, cela n'a échappé à personne, et je suis étonné que vous ne vous en soyez pas aperçu comme les autres, et je dis plus : mieux que les autres, car ce sont de ces choses qui n'échappent pas d'ordinaire à la fatuité masculine.

— Mais elle est l'amie de Rose, et quand elle saura...

Le sire de Castelnau sourit. Plus clairvoyant que son fils, il avait lu dans les instincts de Diane et savait très bien qu'ils n'avaient pour appaillage, ni la générosité, ni le dévouement.

— Allons, mon fils, dit-il, vous n'aurez à vous révolter ni l'un ni l'autre; et ni le sire de Genouilhac ni moi, n'aurons besoin de faire appel à d'autres sentiments qu'à ceux qui naîtront naturellement de vos rapports avec la belle Diane. Ce ne sera pas contraint et forcé, je le gage, que vous le conduisiez à l'autel. — Et comme la guerre touche à sa fin, vous pouvez déjà penser à cet heureux jour que j'aurai le soin de fixer de manière à ce que vous ne puissiez recevoir Rose avant d'être l'heureux époux de Diane.

Ah! mon père! ce ne peut être votre dernier mot...

Songez à mon avenir que vous allez briser... Au désespoir qui peut s'emparer de moi, à la mort que je vais affronter tous les jours, sans courage pour l'éviter, sans ardeur pour la combattre...

Songez à ce sang dont vous êtes maintenant

L'ILLUSTRATION.

L'illustration, dans son numéro de cette semaine (18 septembre 1869), offre un remarquable ensemble de dessins et d'articles sur les faits d'actualité. — La partie du texte est ainsi composée : Revue politique de la semaine; — promulgation du sénatus-consulte modifiant la Constitution. — Courrier d-

pés. A la main droite est encore une touffe de cheveux noirs, arrachés sans doute, pendant une lutte, par la victime à son assassin. L'autorité est aussitôt avertie. M. Boubel, commissaire de police de Pantin, assisté de M. Alboussi son secrétaire, se rend sur le terrain. Pendant le temps qu'ils mettent à venir, un homme découvre, en ramenant du bout du pied un fragment de terre labourée, des cheveux châtains clair dont la foule s'est partagée des mèches. — Un détachement d'infanterie accourt pour établir un cordon protecteur au centre duquel se trouvent les autorités ; un fossoyeur volontaire se présente ; le cadavre est bientôt découvert, on le place sur le dos ; on remarque une effroyable blessure au cou, large à y passer les deux poings, qui détache presque complètement la tête du tronc et met à nu la colonne vertébrale. Un couteau est resté dans cette plaie béante : le manche se dresse au milieu. Le docteur Lugagne, que l'on avait appelé, baissé sur le corps, nettoie le visage couvert de terre et de sang caillé et dégage la lèvre supérieure, — pas un poil de barbe, le menton n'a même jamais été rasé. Mais la peau se détache lorsqu'on la touche, par suite de l'état de putréfaction du corps et les cheveux viennent à poindre. Le médecin est obligé d'arrêter là ses constatations non sans avoir remarqué que le cadavre, horriblement défiguré, porte à la main des traces de lutte ; dans la région du cœur, trois blessures profondes faites avec un instrument tranchant, et à la nuque, un trou énorme produit sans doute par un coup de pioche. On jette sur le cadavre un suaire, une charrette de maraîcher est amenée à côté de la fosse. Mais un détail frappe tout à coup l'esprit du médecin ; les pieds sont sans doute tuméfiés déjà, car ils paraissent énormes. — Les pieds gros... Il a lu cela quelque part, dans un journal ; cela fait partie du signalement de Gustave Kinck. Il soulève le suaire, examine attentivement le corps. C'est celui d'un jeune homme paraissant âgé de 18 ans. Il est vêtu d'un pantalon jaunâtre à bande noire, le gilet pareil, le paletot est en drap brun moucheté avec une poche sur le côté ; tout cela se rapporte au signalement ; la casquette est de drap à carreaux brun et violet. — Plus de doute, c'est l'ainé des fils Kinck. Son corps porte un tricot bleu clair et ses chaussettes sont à côtes comme celles que portaient les cinq autres enfants.

A 3 heures 1/2 la charrette partait pour la Morgue. La fosse où le corps a été enfoui est à 35 mètres environ de la première qui a été découverte et à 40 mètres du Chemin-Vert. Elle a une longueur de 2 mètres, une largeur de 50 centimètres et presque pas de profondeur. Les bords, au lieu d'être à pic, forment talus et donnent à la fosse l'aspect d'un demi-cylindre creux.

Traupmann est à Mazas, dans la grande salle du rez-de-chaussée qui sert d'infirmerie. Cette cellule a trois lits, et l'assassin a pour compagnons deux détenus qui ne le quittent pas un seul instant. Le prévenu continue de rester sans camisole de force ni liens d'aucun genre. Il paraît être toujours faible et très accablé. Il n'échange aucune parole avec ses gardiens ; son attitude est moue il soupire et pleure presque continuellement.

Ce matin, lundi, Traupmann a été extrait de la prison de Mazas pour être confronté avec le nouveau cadavre. Il l'a reconnu, mais en protestant de nouveau que ce n'était pas lui, Traupmann, qui l'avait assassiné.

De l'inspection médicale du cadavre de Gustave Kinck, il paraît résulter que sa mort a précédé de trois ou quatre jours celle de la famille.

Le bruit court que Traupmann sera conduit cette nuit, sur le terrain où a été assassiné la famille Kinck. On espère que l'auteur présumé de tous ces crimes révélera le lieu où il a enterré Kinck père. On commence à ne plus douter que ce dernier ait été assassiné.

Post-Scriptum. — Le bruit court que le cadavre de Kinck père, a été retrouvé. Après avoir succombé comme son fils, sous les coups de l'assassin, Kinck aurait été enterré dans un champ à St-Denis.

Drame mystérieux

Un journal du Havre donne la nouvelle qu'un nommé Deloney vient de se poignarder dans l'hôtel où Traupmann était descendu. Avant-hier au soir, une heure environ après l'apparition de notre journal, se répandait par la ville une rumeur étrange.

Dans l'hôtel même où était descendu Traupmann, principal auteur du meurtre de Pantin, à l'hôtel de New-York, rue Dauphine, n° 42,

dans le quartier St-François, un homme s'était poignardé. On répétait partout que ce suicide paraissait se rattacher au sinistre drame qui depuis quelques jours préoccupe tous les esprits.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir :

Mercredi soir, Traupmann, arrivé la veille au Havre, se promenait de long en large dans la gare, comme s'il attendait quelqu'un. Au moment où il en sortait, il s'est adressé au propriétaire de l'hôtel de New-York et lui a demandé s'il connaissait un hôtel allemand. Cet hôtelier lui répondit qu'on parlait allemand dans son établissement, et il se mit en devoir de l'y conduire.

Le lendemain jeudi, vers neuf heures du matin, Traupmann quitta l'hôtel de New-York pour n'y plus rentrer.

Dans la même matinée, l'homme qui vient de se suicider y arrivait un peu après dix heures.

Deloney avait tout à fait mauvaise mine. Il était de taille élevée, d'une corpulence ordinaire. Il avait la figure très-rouge, les yeux très-bruns, des cheveux châtains assez courts, une belle barbe brune. Il avait l'air préoccupé, le regard égaré ; on aurait dit qu'il était sans cesse en proie à la même idée fixe le poursuivant sans trêve ni relâche.

On l'avait logé dans une petite chambre située au 4^{me} étage, dans le principal corps de bâtiment, avec fenêtres sur la cour.

A plusieurs reprises il a fortement insisté pour qu'on le changeât de chambre. A l'entendre, il n'était pas chez lui ; il avait trop de voisins, trop de portes, trop de bruit, trop d'enfants surtout.

Les enfants, principalement ceux en bas âge, paraissaient l'impressionner vivement ; il ne pouvait ni les voir ni les entendre. Pourquoi ? nous l'ignorons.

Il avait des papiers dans une malle ; la justice s'en est emparée ; sans doute ils contiennent des indications précieuses. Il serait facile d'ailleurs, à tout hasard de confronter Traupmann avec ce cadavre.

Hier samedi, à cinq heures après midi, on ne l'avait pas vu encore descendre. Une bonne de l'hôtel monte à sa chambre ; la porte en était fermée en dedans.

On fait venir la police. Un serrurier ouvre la porte.

Deloney était étendu sur le lit, dont la couverture était à peine entr'ouverte. Il était couché sur le dos et avait la tête voilée d'un mouchoir. Les bras étaient pendants de chaque côté du torse.

Un poignard gisait sur le sol, non loin de la fenêtre.

Les blessures faites par le poignard sont au nombre de cinq ; deux sont situées au-dessus du mamelon gauche ; trois au-dessous.

Un assassin de neuf ans

Le 28 juillet de cette année, le petit garçon d'un paysan du district de Mittergail, près de Salzboung, disparut subitement. Le cadavre de cet enfant, qui n'était âgé que de 4 ans, fut découvert, le 11 de ce mois dans un pré où l'on fauchait. — La tête était séparée du tronc et gisait à une centaine de pas du corps. Une sourde rumeur désigna aussitôt le jeune Pierre, âgé de neuf ans, et qui s'était déjà distingué par toute espèce d'actes de cruauté, comme l'auteur de ce meurtre. — Pierre subit un interrogatoire, et finit par avouer qu'il avait en effet tué l'enfant, rien que pour satisfaire son envie de tuer. Le petit monstre raconta froidement qu'après avoir dépoillé sa victime de tous ses vêtements, il l'avait frappée à la poitrine avec une trique jusqu'à ce qu'elle fût morte. Dès le second coup, l'enfant ne donnait plus signe de vie. — Quinze jours après le meurtre Pierre retourna auprès du cadavre et se repaître de la vue de sa victime, et il conçut l'idée de lui couper la tête ; mais il ne réussit pas et dut ajourner l'exécution de son projet. — Lorsque Pierre se rendit de nouveau, quatre semaines plus tard, auprès du cadavre, ce dernier avait atteint un haut degré de putréfaction. Mais cela n'empêcha pas ce misérable de séparer la tête du tronc, de la planter au bout d'un baton et de la lancer par dessus un buisson au bas de la colline. En même temps il s'amusa à trainer le cadavre à travers champs.

Le juge ayant demandé à l'assassin s'il n'éprouvait pas de repentir, Pierre répondit par un bruyant éclat de rire.

(Fremdenblatt.)

Nouvelles du Jour

L'Empereur a présidé aujourd'hui, à St-Cloud, le conseil des ministres, composé de MM. Duvergier, l'amiral Rigault de Genouilly, La Tour d'Auvergne, Gressier, Alfred Le Roux, Bourbeau et du général Le Bœuf. L'Impératrice a assisté à ce conseil, qui a duré deux heures.

Le bruit a couru que MM. Magne, de Foreade La Roquette et de Chasseloup-Laubat, qui sont sur leurs terres, avaient été mandés hier à St-Cloud par le télégraphe. Ce bruit est faux. Les ministres absents ne sont attendus que dans quelques jours ; ils assisteront au conseil de mercredi dans lequel, assure-t-on, sera fixée l'époque de la convocation des Chambres.

— La santé de l'Empereur ne laisse rien à désirer.

Sa Majesté est allée à pied avant-hier à Villeneuve-l'Étang et a fait une promenade de deux heures et demie.

Hier, l'Empereur a fait une nouvelle promenade qui a duré plus d'une heure. L'exercice à pied, qui est très favorable au rétablissement de Sa Majesté, est la seule chose que les médecins lui recommandent. Ils n'ont plus d'autres prescriptions à faire.

Il est complètement inexact qu'ils aient recommandé le séjour ou de Vichy ou de Biarritz.

La Cour n'a pour le moment en vue aucun déplacement prochain.

Les préparatifs pour le voyage de l'Impératrice se continuent en vue de samedi prochain, mais ce jour n'a pourtant pas encore été définitivement fixé.

L'Empereur reçoit chaque jour plusieurs personnes, M. Mouchy, M. Delessert, etc. ont été admis aujourd'hui à St-Cloud.

Une lettre de Bruxelles annonce qu'un duel a eu lieu, à l'épée, dans le bois de la Cambre, entre M. Henri Rochefort et un officier d'état major de la garde nationale de Paris, invité aux fêtes de septembre. L'officier a été blessé.

Pour extrait : A. Layrou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
30	J. Jeudi.	s. Jérôme.	
1	V. Vendr.	s. Rémi.	Rouquayroux, Cahors.
2	S. Samed.	ss. A. Gard.	Martel.

N. L. le 6, à 6 h. 46 du matin.
 P. Q. le 12, à 9 33 du soir.
 P. L. le 20, à 8 30 du soir.
 D. Q. le 28, à 9 19 du soir.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 28 août.

Dans la séance précédente le Conseil ayant envoyé, à la commission spéciale des chemins vicinaux, l'examen des diverses propositions relatives à la répartition des ressources destinées aux chemins vicinaux d'intérêt commun, un membre de cette commission propose les résolutions suivantes :

- 1° Voter à nouveau 900,000 francs pour compléter l'emprunt de 1,400,000 francs déjà voté, en janvier dernier, et réaliser cette somme au fur et à mesure des besoins ;
- 2° de répartir les sommes provenant de cet emprunt ou de la subvention de l'Etat d'après les bases proposées par l'administration, sauf au Conseil général à décider, sur quelle ligne et sur quel point de chacune d'elles les travaux doivent commencer, cette répartition n'étant d'ailleurs que provisoire et pouvant être modifiée lorsque les projets seront complets et que le Conseil connaîtra exactement les besoins de chaque ligne ;
- 3° d'établir la comptabilité de ces lignes par canton ;
- 4° d'opérer avant toute distribution le prélèvement de 95,000 fr. proposés dans les rapports de M. le Préfet et l'Agent-Voyer en chef, avec cette condition, que les particuliers devront réaliser leurs ressources avant le 1^{er} juillet ;
- 5° que les commissions, nommées par M. le Préfet, soient instituées dans tous les cantons, conformément aux instructions ministérielles et au règlement du 1^{er} janvier 1856.

Après discussion le Conseil adopte les propositions de la commission.

Pour ce qui est relatif aux chemins vicinaux ordinaires, la commission est d'avis : 1° Que sur les fonds attribués à ces lignes, s'élevant à 169,443 fr. 60 dont 48,440 fr. 60 appartiennent à l'exercice 1869, il soit, conformément aux prescriptions de M. le Préfet, réservé une somme de 3,449 fr. 60, pour faire face aux diverses dépenses indiquées dans le rapport de M. l'Agent-Voyer en chef ; 2° que toutes les autres sommes soient distribuées aux communes d'après les bases arrêtées par le Conseil général, dans la session de janvier dernier, c'est-à-dire suivant les besoins et les sacrifices et le tableau joint au rapport de M. l'Agent-Voyer en chef ; 3° que les droits de la commune d'Espédaillac et la subvention accordée aux chemins vicinaux ordinaires soient réservés, que les sommes qui peuvent lui revenir soient reportées à l'année prochaine pour lui être attribuées quand elle aura justifié qu'elle se trouve dans les conditions voulues par la loi.

Ces propositions sont adoptées sans discussion.

Un membre de la 3^e commission annonce que quelques membres du Conseil ont déposé trois notes où ils proposent divers vœux. Ils paraissent devoir être écartés par la question préalable, en vertu de l'article 14 de la loi de 1833 dont il a été fait application dans la séance précédente, ils portent sur des matières interdites aux délibérations des Conseils généraux.

Le premiers de ces vœux, signé par 7 membres, demande l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII. Le second, signé aussi par 7 membres, demande qu'une loi nouvelle permit une plus grande publicité des délibérations du Conseil général, et que ces délibérations portassent le nom des membres qui y prendraient part. Le troisième, signé par dix membres, demande qu, chaque département soit mis en mesure chaque fois que des élections générales auront lieu, d'élire le nombre de députés auquel il a droit par le nombre de ses électeurs ; que les circonscriptions électorales soient déterminées par la loi, et qu'en ce qui concerne le département du Lot, les circonscriptions soient celles des arrondissements administratifs.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la question préalable est votée sur les deux premiers vœux ; l'expression de celui qui est relatif à la modification du décret organique du 2 février 1852 et la détermination par une loi des circonscriptions électorales, est autorisée.

Un membre de la première commission propose ensuite d'allouer tous les projets inscrits au sous-chapitre 3 : *Mobilier des hôtels de Préfecture et des Sous-Préfectures*, à l'exception de celui de 3,780 fr. 35 relatif au mobilier de la sous-préfecture de Gourdon qu'il propose de réduire à 2,780 fr. 35.

Le même rapporteur propose de réduire à 5,000 fr. le crédit de 11,000 fr. proposé pour l'amélioration de la route n° 21, dans la traverse de Castelnaud. L'offre de 8,000 fr. faite par la commune de Castelnaud pour l'élargissement de la route n° 21 est acceptée par le Conseil qui accepte également les propositions qui précèdent.

La pension du sieur Figeac, employé de sous-préfecture n'ayant pu être liquidée avant l'ouverture de la session, M. le Préfet propose le vote d'un secours de 362 fr. en faveur de cet employé. Ce secours est voté.

Le Conseil fixe le montant des ressources destinées au service des chemins vicinaux.

6,000 fr. sont affectés ensuite à la réparation de la traverse de Latouzanie et 2,000 fr. sont destinés à faire disparaître quelques obstacles existant dans la traverse du village de Monbrun. Le Conseil vote aussi une somme de 2,000 fr. en vue de réparations à faire sur le chemin de grande communication n° 8, en amont et en aval d'Albas.

M. les agents-voyers se trouvant en face d'un surcroît de travail, la commission propose de voter une somme de 2,000 fr. qui devra leur être ainsi répartie en sus de leurs appointements : 600 fr. à un agent-voyer principal ; 200 fr. à deux agents-voyers d'arrondissements. 200 fr. à trois agents-voyers ordinaires. 200 fr. réservés pour les gratifications.

Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Un crédit de 2,600 fr. destiné à augmenter le traitement de treize agents-voyers cantonaux de 200 fr. chacun est également voté.

Les 2,618 fr. 25 restant dus à l'entrepreneur Estrabou pour ses entreprises vicinales sont inscrits au budget de 1870.

Un autre membre fait le rapport sur le sous-chapitre 18, il fait observer qu'un crédit de 12,563 fr. 78 c., représentant, capital et intérêts, ce qui est dû au sieur Planacassagne, entrepreneur, pour l'augmentation à lui accordée par le conseil de Préfecture et l'indemnité gracieuse allouée par le conseil général, dans la dernière session, n'a pas été trouvée suffisante par cet entrepreneur. Il prétend avoir droit à 266 fr. 06 c. en sus pour intérêts. Cette réclamation paraissant fondée au conseil, ce crédit est élevé à la somme de 12,829 fr. 84 c.

Depuis quelques années, les habitants de Laroque-des-Arcs demandent leurs séparations de la section de La Madeleine et l'érection de ces deux sections en communes distinctes. Le Conseil ajourne l'examen de cette demande, ne la trouvant pas suffisamment instruite.

La séance est levée.

Le Conseil général a arrêté définitivement de la manière suivante, la répartition, par commune, de la subvention que l'Etat a accordée au département du Lot, sur l'exercice 1870, pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires, et celles des quarante mille francs restant à distribuer sur l'exercice 1869 :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Saint-Géry

COMMUNES	Fonds de subvention accordés par l'Etat, sur l'exercice 1870.	40,000 fr. restant à distribuer sur l'exercice 1869
Bergantay.....	300	108
Bouziès.....	588	212
Cours.....	317	114
Créglols.....	48	18
Esclauzels.....	345	124
St-Cirq-Lapopie.....	273	98
St-Géry.....))

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Bretenoux

Belmont.....	217	78
Biers.....	347	125
Bretenoux.....	35	13
Cahus.....	177	64
Comiac.....	216	78
Cornac.....	4689	1690
Gagnac.....	279	100
Gintraç.....	609	219
Girac.....))
Glans.....))
Lamativie.....	551	198
Prudhomat.....	258	93
Puybrun.....	317	114
St-Michel-Loubéjou.....	502	181
Tauriac.....	217	78
Teyssieu.....	137	50

Canton de Cajarc

Cadriou.....	231	83
Cajarc.....	8	3
Carayac.....	266	96
Frontenac.....))
Gréalou.....	434	156
Larnagol.....	347	125
Laroque-Toirac.....	14	5
Marcillac.....	150	54
Monbrun.....	171	62
Puyjourdes.....))
St-Chels.....	258	93
St-Jean-de-Laur.....	14	5
St-Pierre-Toirac.....	204	74
St-Sulpice.....	312	112

Canton de Figeac (Est)

Figeac.....	4289	1546
Bagnac.....	144	52
Felzins.....	321	116
Lentillac.....	455	164
Linac.....	490	68
Lunan.....	157	57
Montredon.....	384	138
Predeignes.....	1102	397
St-Félix.....	270	97
St-Perdoux.....	466	168
Viatac.....	569	205

Canton de Figeac (Ouest)

Bédier.....	375	135
Camboulit.....	98	36
Camburat.....	75	27
Capdenac.....	1038	374
Faycelles.....	217	78
Fons.....	363	142
Fourmagnac.....	402	166
Lissac et Mouret.....	976	352
Planioles.....	53	19

Canton de Lacapelle-Marival

Albiac.....	738	266
Anglars.....	75	27
Aynac.....	183	66
Bourg (le).....	68	25
Bouysson (le).....	144	52
Cardillac.....	909	327
Issendouls.....	95	34
Labathude.....	136	49
Lacapelle-Marival.....	432	156
Molières.....))
Rudelle.....))
St-Bressou.....	450	162
St-Maurice.....	27	10
St-Colombe.....	362	130
Thémines.....	177	64

Canton de Latronquière

Calviac.....	472	170
Gorses.....	264	95
Labastide-du-Haut-Mont.....	837	301
Latronquière.....	471	62
Lauresnes.....	129	49
Montet et Bouxal.....	324	117
Sabadel.....	727	262
St-Cirgues.....	308	114
St-Hilaire.....	583	210
St-Médard-Nicourby.....	530	191
Sénailiac.....	263	95
Soucyrac.....	504	182
Terrou.....	544	196

Canton de Livernon

Assier.....	75	27
Boussac.....	14	5
Brenques.....	89	32
Cambes.....	129	47
Corn.....	475	171
Durbans.....	353	127
Espédaillac.....	408	39
Flaujac.....	371	134
Issepts.....))
Livernon.....	805	290
Quissac.....	894	321
Rilhac.....	259	73
Reyrevignes.....	48	18
St-Eulalie.....	239	86
Sonac.....	945	340

Canton de St-Céré

Autoire.....	680	245
Bannes.....	116	42
Bio.....	470	169
Fraysinhes.....	129	47
Lentillac.....	354	127
Loubressac.....	1564	564
Marinhac.....	225	81
Saignes.....	647	233
St-Céré.....	54	20
St-Jean-Lespinasse.....	491	177
St-Laurent-les-Tours.....	435	157
St-Médard-de-Presque.....	197	71
St-Vincent.....	75	27

Par décision ministérielle en date du 20 septembre, M. Caillié, conducteur des Pons et chaussées, nommé ingénieur ordinaire de 3^e cl., par décret du 15 septembre sera chargé du service de l'arrondissement de Figeac, en remplacement de M. Cardier appelé au service du département de l'Eure.

La Gendarmerie

Voici une mesure qui sera accueillie avec satisfaction, surtout dans les campagnes : on augmente de 25 brigades à pied à l'intérieur et de 5 brigades à cheval en Algérie, l'effectif de la gendarmerie départementale. De plus, 25 brigades à cheval sont changées en 50 brigades à pied, ce qui constitue 25 nouveaux postes, tous affectés aux circonscriptions suburbaines. Enfin, on augmente de 112 francs la solde allouée aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes des légions. Le régiment à pied de la garde impériale est supprimé.

Ces modifications, qui ne comportent aucune charge budgétaire, sont expliquées dans un rapport adressé à l'Empereur par le ministre de la guerre et dont nous croyons devoir reproduire les passages principaux :

« Depuis plusieurs années, les inspecteurs généraux de gendarmerie ont signalé l'insuffisance de la solde des militaires de cette arme et les privations auxquelles sont exposés ceux d'entre-eux qui sont pères de famille. Il est constaté que, par suite de l'augmentation progressive du prix des objets de toute nature, les sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui sont disséminés sur le territoire et ne peuvent vivre à l'ordinaire n'ont plus aujourd'hui des ressources suffisantes pour faire face à leurs besoins.

La solde de la troupe est, en effet, restée ce qu'elle était il y a quatorze ans, sauf l'addition du supplément de 5 centimes par jour accordé en 1868, à tous les sous-officiers et soldats de l'armée. Dans les départements, les gendarmes à cheval ne reçoivent que 900 francs par an et les gendarmes à pied 750 francs. Avec cette solde, ils doivent pourvoir à toutes leurs dépenses, y compris l'habillement, l'équipement et le harnachement. L'insuffisance de leurs ressources ne peut donc être constatée, et mon prédécesseur, M. le maréchal Niel, avait déjà reçu de Votre Majesté l'ordre de chercher les moyens de remédier à cette situation.

D'un autre côté, chaque année, les conseils généraux émettent des vœux pour la création de nouvelles brigades, que rendent nécessaires, sur divers points, la circulation toujours croissante des voyageurs et le développement donné aux travaux publics.

L'arrêt du 25 septembre satisfait à ces réclamations, basées sur des besoins urgents, sur des intérêts considérables. Il est à désirer que la nouvelle organisation, y compris le supplément de solde, ait lieu le plus tôt possible. La saison d'hiver est proche, et si nous n'avons pas, fort heureusement, de Traupmann et de Jud dans nos contrées, il n'y manque pas de mendiants et de vagabonds à tenir en respect et surveillance.

LAFITTE.

Le choix des maires

Nous avons eu raison de soutenir contre certains journaux, l'idée de la nomination ou pour le moins de la désignation des maires par les conseils municipaux.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire invitant ces magistrats à lui transmettre, le plus promptement possible, la liste des maires actuellement en fonction qui ne font pas partie des conseils municipaux, en faisant connaître les motifs qui ont empêché de les prendre dans les conseils. Les préfets sont en outre invités à formuler leur avis sur la possibilité de choisir aujourd'hui ces maires dans les assemblées communales.

La démarche ministérielle est un premier pas vers une réforme universellement demandée. Nous ne croyons rien exagérer en disant qu'elle passe, dans l'estime des populations, avant la plupart des innovations récemment dictées.

LAFITTE.

Un affreux accident a vivement impressionné hier, la population cadurcienne. M. D... propriétaire, pour faire manger plus commodément l'avoine à son cheval lui avait ôté le mors. L'animal, surexcité, s'élançant entraînant avec lui la charrette à laquelle il est attelé et un des brancards vient frapper la poitrine de M. D..., le choc a été si violent que la mort s'en est suivie huit heures après.

Un vent des plus violents soufflé aujourd'hui sur la ville.

ECOLE CHRÉTIENNE COMMUNALE DE CAHORS

La rentrée des classes est fixée au lundi 4 octobre.

AVIS. — Un portefeuille, contenant des quittances, a été perdu, vendredi dernier, sur la route de Bouziès-Bas à Douelle. Ce portefeuille appartient à M. Dablan, Joseph, aubergiste, à Bouziès-Bas. Prière de le remettre au propriétaire ou au bureau de police.

Ce portefeuille, qui ne peut être d'aucune utilité pour la personne qui l'a trouvé, est d'une grande importance pour le sieur Dablan.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 au 29 septembre.

Naissances.
Deltail (Jean), à Lacapelle. — St-Jean (Léon), boulevard Nord. — Fournié (Josephine), naturelle, rue cheval blanc.

Mariages.
Lescalet (Jean), cultivateur 29 ans de Cahors et Serres (Jeanne), domestique, 22 ans de Fraysinet.

Décès.
Figeac (Jean), vigneron, 70 ans, né à Cahors, à Labarre. — Guillou (Jean), 20 ans, célibataire, à St-Henri. — Sambat (Zoé), 10 mois, née à Cahors à Regourd. — Dumontel (Pierre), clerc d'avoué, 63 ans, né à Cazals (Lot), rue Darnis. — Enfant du sexe féminin, présenté sans vie des époux Matheu et Frayssy. — Bris (François), jardinier, 27 ans, célibataire, né à Cahors, aux Capucines. — Delrieu (Jean), propriétaire 56 ans, né à Cahors, rue Soubrivous.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait sur les propriétés urbaines, jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur, des prêts en numéraires remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, et en soixante ans moyennant une annuité de 5,87 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

AVIS
Les employés du bon marché se sont refusés à venir le dimanche, veille de l'Exposition. Ce travail n'ayant lieu que deux fois par an, un tel refus n'a pu être toléré.

En conséquence il y a de nombreuses places vacantes, et les employés qui se présenteraient avec de bonnes références auraient toutes chances d'être acceptés.

SOCIÉTÉ ANONYME DES TERRAINS DU TREMBLAY

(Seine)
Constituée suivant acte du 1^{er} septembre 1869, déposé à M^e DELAUNAY, notaire à Paris.
Capital : 600,000 francs
divisé en 1,200 Actions de 500 francs
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

COMMISSAIRES DE SURVEILLANCE :
M. LECOAT, *, propriétaire, demeurant à Paris, rue Clausel, 16 ;
M. ARDOUIN, architecte-géomètre, demeurant à Saint-Maur (Seine).

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :
M. DONNAT, propriétaire, ancien directeur-gérant du lotissement et de la revente des terrains d'Alfort Ville, près Paris, demeurant au siège social.

SIÈGE SOCIAL :
à Paris, boulevard Beaumarchais, 6.

EMISSION

AU PRIX DE 215 FRANCS DE

45,000 Obligations hypothécaires

Rapportant un intérêt de 12 fr. payable le 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année (Jouissance du 1^{er} octobre 1869), remboursables, par tirages au sort, dans un délai maximum de dix ans, savoir :

à 250 fr. en 1871, 1872, 1873,
à 275 fr. en 1874, 1875, 1876,
à 300 fr. en 1877, 1878, 1879,

EXPOSÉ

Le domaine du Tremblay, en partie boisé, d'une superficie de 155 hectares 50 ares, soit de 1,555,000 mètres carrés, est situé aux portes de Paris, il longe la Marne et s'étend sur le territoire de Champigny, près de Nogent et de Joinville-le-Pont. Quatre stations des chemins de fer de Vincennes et de Mulhouse le desservent, ainsi qu'une large route qui traverse les bois de Vincennes. Vingt ou vingt-cinq minutes pour le trajet par voie ferrée, trois quarts d'heure par voie ordinaire, telle est la distance qui le sépare de Paris. — Le sol renferme des carrières de pierres, de moellons et de sable,

et on a, par le voisinage de Joinville et de Nogent, toute facilité pour s'y approvisionner des choses nécessaires à la vie.

La Société des terrains du Tremblay, s'est formée pour l'acquisition, le morcellement et la revente par lots de ce domaine, opération d'une sûreté absolue, et présentant des bénéfices certains.

Les frais d'acquisition et les dépenses d'aménagement de toutes sortes, ouvertures de voies nouvelles, construction de deux ponts sur la Marne, d'une église, d'une école, d'un marché, etc., montent à 3,225,000 fr. En admettant que, sur les 1,55,000 mètres dont se compose le domaine du Tremblay, on en consacre 155,000 au service public, il restera 1,400,000 mètres carrés d'une valeur au moins égale à celle des terrains voisins qui se vendent de 8 à 12 fr. le mètre. Sur une moyenne de 5 fr. le mètre seulement, le prix de revente du Tremblay ressortira à sept millions.

Les obligations sont garanties :

1^o Par une hypothèque de premier ordre sur l'ensemble de la propriété ;

2^o Par le capital de la Société, employé en titres de l'emprunt de la Ville de 1869, et destiné à assurer le service des intérêts pendant la période de lotissement des terrains ;

3^o Par les primes ou lots qui devront échoir aux titres de l'emprunt acquis par la Société, lors des quatre tirages annuels, et qui seront affectés au remboursement des obligations.

Pour 215 fr. par obligation on obtient donc un titre, de tout repos, produisant un revenu annuel de 5,57 0/0, et remboursable, en trois, six ou neuf années, avec une prime qui représente une plus-value de 16,27 0/0, de 27,00 0/0 ou de 29,53 0/0, suivant l'époque du remboursement.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux 15,000 obligations est ouverte du jeudi 30 septembre au mardi 5 octobre :

A Paris : chez M. SOULAINE, banquier, n^o 30, rue Bergère; chez MM. L. CHAUFOUR et C^e, banquiers, rue Bertin-Poirée, n^o 17, — et dans les départements, chez leurs correspondants.

On verse, 50 fr. par obligation, en souscrivant, et le surplus à la remise du titre, aussitôt après la clôture de la souscription.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Laytou

UN SEUL COURS à Lyon, rue Ste-Catherine, 9 25 octobre, COURS DE PRONONCIATION A L'USAGE DES **BÈGUES** ÉCRIRE à Paris avenue d'Eylau, 90 pour renseignements

Professé par H. CHERVIN, officier d'académie, Directeur-fondateur de l'institution des Bègues de Paris. Complète guérison en vingt jours de leçons

POSTEAU X CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Gallériu Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



Etude de M^e L. Labie, notaire, à Cahors.
D'un acte retenu par M. L. Labie et son collègue notaires à Cahors, le 27 septembre 1869, enregistré, il résulte : que M. Alfred Frézouls, négociant à Cahors, a fait vente et cession en faveur de M^{lles} Soulié, sœurs, domiciliées à Gramat, de son fond de commerce de mercerie, lingerie, bonneterie, ganterie et parfumerie, qu'il exploite à Cahors, galerie Fontenille, portant pour enseigne : Lucie Frézouls. — Le prix en est et demeurera déposé entre les mains dudit notaire pendant un mois à partir du 1^{er} octobre prochain, époque à laquelle lesdites demoiselles doivent se mettre en possession, étant autorisées à prendre le titre de successeur de M. Frézouls. Cette annonce est faite en conformité de l'article 447 Code de commerce.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquy. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monson, filateur. Cette maison est la propriété de M. Alazard.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.
SERVICE DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

CARROSSERIE ET SELLERIE

EN TOUT GENRE
Et assortiment complet de Fournitures
Atelier et magasin chez M. Varaire, boulevard Nord, en face la maison de M. de Fontenilles, à Cahors.
Le sieur Escoffre (Casimir), successeur du sieur Breil, carrossier, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

LES MALADES GÉRÉS DOIVENT FAIRE CONNAITRE PAR HUMANITÉ LA **FARINE MEXICAINE** DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO.
De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la **Phthisie pulmonaire**. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un **phthisique**, de s'écrier : il est poitrinaire ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la **PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE** : Dieu, à côté du mal, a placé le remède ; il ne s'agissait que de le trouver et de l'employer ; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers on plutôt qui ne se comptent plus ; son action réparatrice et fortifiante, promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune ; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer ; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.
On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM^{rs} BARLÈRE et C^e, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.
Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras ; LYON, 114, quai Pierre Scize ; et à Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

SERVICES A VOLONTÉ
FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade
Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. Élégance et confort. — Prix modérés.

